

Petite entreprise

ministre des Finances d'inscrire dans son prochain exposé budgétaire le régime d'encouragement des crédits d'investissement que le chef de l'opposition a préconisé et qui permettrait à un Canadien de déduire de ses impôts payables à d'autres titres la moitié de tout nouvel investissement jusqu'à concurrence de \$5,000 dans des petites entreprises canadiennes admissibles.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je devrais à ce stade-ci, je crois, interrompre le député et lui remettre en mémoire les dispositions de l'article 15 du Règlement. Je le fais de temps à autre, car je pense qu'il est du devoir de la présidence de rappeler aux députés que cet article du Règlement prévoit qu'un ministre de la Couronne peut faire une annonce ou une déclaration à la Chambre. Ledit article continue ainsi:

... Toute annonce ou déclaration de ce genre devrait se limiter aux faits qu'on estime nécessaire de porter à la connaissance de la Chambre et ne devrait pas être conçue pour provoquer un débat à ce stade. Un porte-parole de chacun des partis de l'opposition peut faire de brefs commentaires, sous réserve de la même restriction.

J'ai souvent eu du mal à déterminer ce que signifiait l'épithète «brefs». Les députés, selon mon expérience, n'ont pas toujours le même critère. J'ose espérer que l'honorable député estimera qu'il a maintenant atteint le point où cet article s'applique.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, j'ai encore quelques mots à dire, avec votre permission. Le programme canadien de crédits d'encouragement aux investissements, s'il est mis en application, fera davantage pour promouvoir et développer les petites entreprises au Canada que tous les programmes gouvernementaux réunis.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je vous assure que je ne prendrai pas plus de temps que le député de Trinity (M. Hellyer). Je constate que ce député a commencé son intervention en condamnant l'annonce du ministre, la qualifiant de modeste pas en avant, pour ensuite en prendre rapidement le crédit en y voyant une idée du parti conservateur. Il a déclaré que cette idée ressemblait au programme politique présenté par son parti à la Chambre et au cours de la campagne électorale.

Je me réjouis de l'annonce faite cet après-midi par le ministre d'instituer à l'automne une société de la Couronne qui fournira une aide aux petites entreprises sous forme de financement et d'autres services. J'espère simplement que cette société de la Couronne, une fois instituée, œuvrera de façon aussi positive que l'ont été les propos de l'intervention du ministre cet après-midi. Il arrive souvent qu'une annonce s'avère trompeuse. J'espère donc que le travail de cette société sera aussi positif que les termes de l'annonce que le ministre a faite cet après-midi à la Chambre.

L'annonce qu'on vient de faire comporte deux sujets de préoccupation. D'abord, j'aimerais bien savoir combien d'argent on fournira à la société. Ensuite, je m'inquiète de ce qu'elle soit rattachée à la Banque d'expansion industrielle. Dans le passé, les députés le savent, la BEI s'est montrée plus exigeante que les banques à charte et les autres institutions financières au moment de consentir des emprunts. Elle s'est révélée plus sévère dans le choix des sujets à qui prêter des fonds pour établir une industrie au Canada. Si la BEI doit avoir son mot à dire dans tout ceci, la Chambre devra donner des directives très précises concernant l'argent à prêter. Il devrait être prêté à des taux d'intérêt raisonnables aux petites entreprises canadiennes. A mon avis, cela devrait être un des aspects importants

[M. Hellyer.]

d'une mesure semblable, si elle doit être positive et constructive.

Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, l'intérêt de mon parti dans toute cette affaire. Je tiens à encourager le ministre à mettre en œuvre une politique concrète. J'aimerais me reporter à ce que le chef de mon parti a déclaré lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, tel qu'en fait foi le hansard du 8 janvier, à la page 64. Voici:

... dans la mesure où il est nécessaire de stimuler les investissements, il faut les encourager en faveur des petites entreprises d'appartenance canadienne par l'intermédiaire d'une Corporation de développement du Canada repensée. Je signale que ces petites entreprises d'appartenance canadienne emploient davantage de main-d'œuvre que de capitaux et offriront de nouvelles possibilités d'emploi.

Les services de commercialisation et de gestion mentionnés dans le discours du trône seraient également utiles.

● (1430)

Et plus loin:

... Mais ce dont nous n'avons nul besoin et ce à quoi le NPD continuera de s'opposer c'est la prolongation de l'exploitation des circonstances par les sociétés aux dépens du contribuable moyen.

Un des aspects intéressants de l'annonce faite aujourd'hui consiste dans le renversement de la politique du gouvernement à l'égard de l'entreprise privée. Depuis trop longtemps les gouvernements libéraux comme les gouvernements conservateurs avaient aidé les grandes sociétés multinationales au détriment non seulement du contribuable moyen mais de la petite entreprise même, qui s'est trouvée écartée de la société de l'entreprise privée par les premières. Ce revirement de politique me semble fort intéressant.

Pour être significative et efficace, cette nouvelle société devra fournir des fonds aux petites entreprises à de faibles taux d'intérêt, à des taux qu'elles pourront payer; elle devra aussi être une place où les entrepreneurs pourront se présenter en vue d'obtenir des prêts pour donner de l'expansion à leur industrie ou entreprise. Il faudrait exiger des banques et des institutions financières ainsi que de cette institution, qu'elles consentent des prêts aux petites entreprises à un taux ne dépassant pas le taux d'intérêt de base. J'espère que ces dispositions s'appliqueront aux agriculteurs, aux pêcheurs ainsi qu'aux nouveaux propriétaires de maisons familiales. S'il en est ainsi, nous verrons peut-être une reprise significative de l'activité dans le domaine de l'exploitation des petites entreprises d'appartenance canadienne qui ont tendance à concentrer plus de main-d'œuvre que les grandes sociétés étrangères multinationales.

L'annonce faite aujourd'hui indique la nécessité d'une politique industrielle et économique globale au pays. Pour aider les petites entreprises de l'Ouest, du Québec, des Maritimes et du Grand Nord, il faut des tarifs-marchandises équitables et faire disparaître les anomalies de ce système. Bien des hommes d'affaires voudraient établir des succursales ou fonder des entreprises dans le Nord ou dans quelque autre région, mais ne peuvent le faire en raison de la tarification inéquitable à leur égard. J'exhorte le gouvernement à faire de cet organisme une réalisation significative, et non pas une affaire enveloppée de toutes sortes de belles paroles propres à leurrer les Canadiens, car je crois que ces derniers ne s'y laisseront pas prendre.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur leur président, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) vient de faire l'annonce pompeuse de la création d'une